

Jeunes en décrochage scolaire : les alliances éducatives, une réponse coordonnée

Isabelle Robin,

chef du département Recherche, Développement, Innovation et Expérimentation,

France de Langenhagen,

responsable du pôle Décrochage scolaire, département Recherche, Développement, Innovation et Expérimentation,

direction générale de l'Enseignement scolaire (Dgesco), ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le concept d'alliances éducatives a été mis en avant par le rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale (Igen), remis en juin 2013, *Agir contre le décrochage scolaire, alliance éducative et approche pédagogique repensée*¹. Leur mise en place constitue l'une des mesures du plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire² » communiqué en novembre 2014 par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; c'est également un élément central de son volet de prévention du décrochage (*lire encadré page suivante*).

Définition des alliances éducatives

L'alliance éducative est un mode de travail pluriprofessionnel coordonné autour de l'élève. Elle incarne le travail en commun des différents professionnels des secteurs de l'enseignement, de l'éducation, de la santé, de la justice... qui allient leurs compétences et leurs

savoir-faire au service du jeune. Sur la base d'un diagnostic partagé des potentialités et des difficultés de l'élève, elle vise à apporter une ou plusieurs réponses élaborées collectivement, pour le jeune en risque ou en situation de décrochage.

En règle générale, la notion d'alliance prend naissance lors d'actions internes à l'établissement ou à l'école et s'élargit à des partenaires externes (associations, collectivités, entreprises, etc.). Si le jeune est déjà suivi par un partenaire, ce dernier sera intégré dès le départ à la démarche.

Philosophie des alliances éducatives

Cette mesure expérimentale s'appuie sur plusieurs principes centraux :

– l'individualisation : l'alliance éducative permet de proposer à chaque élève concerné des réponses adaptées aux problèmes rencontrés, sur la base d'un diagnostic individualisé ;

L'ESSENTIEL

■ **L'alliance éducative est un travail en commun des professionnels de différents secteurs (enseignement, éducation, santé...) au service de l'élève décrocheur ou en risque de décrochage.**

■ **Ces professionnels analysent avec l'élève ses potentialités et ses difficultés, puis mettent en place avec lui, en lien avec sa famille, un parcours et une réponse individualisés en associant un ensemble de partenaires internes et externes à l'établissement.**

– la pluralité des regards : les alliances éducatives visent à solliciter un ensemble de partenaires internes ou externes possédant chacun un domaine d'expertise et pouvant apporter un éclairage particulier sur la situation de l'élève. L'objectif est d'aborder la situation de l'élève dans sa globalité ;

– un refus d'externalisation : la sollicitation de partenaires externes ne doit pas être synonyme d'externalisation de la prise en charge. Chaque élève se voit attribuer un référent qui maintient un lien entre l'établissement, l'élève et sa famille *via* des échanges réguliers ;

– un suivi formalisé : des échanges et un suivi réguliers sont assurés pour chaque élève. L'échange d'informations entre les différents acteurs est encadré par une charte de déontologie que chacun s'engage à respecter. Cette charte peut être adaptée en fonction du contexte spécifique de l'établissement ;

– la cohérence des actions : la concertation des différents acteurs doit permettre d'assurer la cohérence des réponses apportées, sans segmentation entre les dimensions pédagogiques et éducatives.

Acteurs des alliances

Les alliances éducatives ont vocation à se déployer sous l'autorité des directeurs d'école et des chefs d'établissement du second degré. Les alliances s'appuient sur des dispositifs déjà existants.

Dans le second degré (collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels), elles ont pour support les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), qui associent l'ensemble

des personnels concernés de l'établissement au repérage des élèves en risque de décrochage. Elles s'appuient sur les partenariats externes existant avec les collectivités locales (services sociaux et de santé), la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), les maisons de l'adolescent (MDA) ou encore l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Dans le premier degré (écoles maternelles, élémentaires et primaires), l'alliance est initiée par l'équipe éducative incluant les personnels agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) et les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et s'ouvre à l'ensemble des partenaires, notamment les personnels médico-sociaux des collectivités. Elle prend appui sur les programmes de réussite éducative (PRE) lorsqu'ils existent et conforte ainsi la démarche pluriprofessionnelle mise en œuvre.

Une expérimentation dans deux académies pour l'année 2016-2017

Les alliances éducatives sont expérimentées cette année dans les deux académies de Nancy-Metz et d'Amiens.

L'académie de Nancy-Metz³ a choisi de concentrer l'expérimentation sur le département des Vosges, en couvrant l'ensemble de la scolarité du premier degré jusqu'au lycée, tandis que dans l'académie d'Amiens⁴, l'expérimentation porte sur les trois départements (Oise, Aisne, Somme), mais se limite au second degré.

Dans les deux académies, l'expérimentation concerne des territoires ruraux comme urbains, pour tester la faisabilité du dispositif quels que soient le type de territoire et la palette plus ou moins large de partenaires mobilisables.

Dans l'académie d'Amiens, les huit établissements (cinq lycées professionnels et trois collèges) qui participent à l'expérimentation ont principalement été retenus en raison de leur implication dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Dans l'académie de Nancy-Metz, le département des Vosges a été choisi compte tenu du travail déjà effectué sur le décrochage au sein des établissements et aussi avec des partenaires nombreux et diversifiés. Le dispositif des alliances a été perçu comme un levier complémentaire à ceux existants pour renforcer le travail de prévention.

Cinq secteurs et neuf structures sont concernés : une cité scolaire, un lycée professionnel, deux collèges et cinq écoles primaires.

Un bilan doit être réalisé en fin d'année afin de statuer sur la généralisation (ou non) du dispositif à l'ensemble des académies l'année suivante. ■

1. N° 2013-059, rapport conjoint de l'Inspection générale de l'Éducation nationale (Igen) et de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR), 2013.

2. Najat Vallaud-Belkacem a présenté, le 1^{er} décembre 2015, le bilan des mesures mises en œuvre depuis un an dans le cadre du plan national d'actions « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage », lancé le 21 novembre 2014. Ces mesures se concrétisent aujourd'hui par des chiffres encourageants concernant les jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme.

3. <http://www.ac-nancy-metz.fr/tous-mobilises-pour-vaincre-le-decrochage-scolaire-77906.kjsp?RH=WWW>

4. <http://www.ac-amiens.fr/services-et-informations/espace-presse/dossiers-et-communicables-de-presse/annee-scolaire-20152016/decembre/vendredi-11-lancement-des-alliances-educatives/>

LE PLAN DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Annoncé par le Premier ministre et la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en novembre 2014, à l'issue de l'évaluation partenariale de la modernisation de l'action publique (MAP), le plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » est construit autour de trois orientations stratégiques :

- mettre en place une politique publique partenariale, intégrée sur les trois champs de la prévention, de l'intervention et de la remédiation ;
- mettre l'accent sur la prévention du décrochage ;
- renforcer les actions déjà engagées en faveur de la remédiation (retour en formation des élèves sortis sans diplôme).

Le plan de mesures comprend trois axes-clés (voir ci-contre).

Le plan se déploie dans les académies depuis le début de l'année 2015 et mobilise l'ensemble du système de formation initiale et ses partenaires. Les premiers résultats sont encourageants. Alors qu'il y a cinq ans, on comptait près de cent trente-six mille jeunes en situation de décrochage chaque année, ils sont aujourd'hui cent dix mille. Dans le même temps, nous sommes passés de six cent vingt mille jeunes de 18 à 24 ans sans diplôme à quatre cent quatre-vingt-quatorze mille. Beaucoup de leviers ont été activés de façon systémique : la mobilisation des équipes éducatives dans les établissements, le développement du lien avec

les familles, le partenariat qui s'est renforcé partout et à tous les niveaux (national, régional, local) pour favoriser la collaboration entre institutions, collectivités, associations et entreprises, la mise en place du droit au retour en formation, la création de nouveaux dispositifs d'accueil des jeunes en situation de décrochage sur tout le territoire national.

Axe 1 Tous mobilisés contre le décrochage

- Organiser tous les ans une **Semaine de la persévérance scolaire** dans chaque académie
- Mettre en place un **numéro vert d'information** et de conseil pour les jeunes et les familles

Axe 2 Faire les choix de la prévention

- **Former les enseignants** à la prévention du décrochage
- Développer les **alliances éducatives**
- Renforcer le lien avec **les parents**
- Expérimenter le « **parcours aménagé de formation initiale** »

Axe 3 Une nouvelle chance pour se qualifier

- Renforcer les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (**PSAD**)
- Mettre en œuvre le « **Droit au retour en formation** »